



# Accueil extrascolaire communal de VIRTON

## Accueil centralisé du mercredi

### Projet d'accueil 2022-2023

#### Règlement d'ordre intérieur

##### Type et lieu d'accueil organisé

Le service proposé est un accueil extrascolaire de type 1 centralisé dans un bâtiment privé (ancienne salle de sport et de spectacle scolaire) Ce lieu d'accueil est situé Avenue Bouvier, à droite de la Bibliothèque communale (esplanade de l'avenue Bouvier, 4A à 6760 Virton) Les enfants ont également accès à un espace extérieur de jeu clos.



##### Contexte institutionnel

L'accueil centralisé est une initiative communale. La commune de Virton a intégré ce nouveau lieu d'accueil dans son programme CLE 2020-2025 dans le cadre d'une demande de modification de ce dernier. Cette modification a été approuvée en CCA en avril 2021. N'ayant pas pu voir le jour à la rentrée 2021 en raison d'une part de la crise sanitaire et d'autre part de problèmes urbanistiques liés au lieu d'accueil, il a été reporté à la rentrée 2022, au début du mois d'octobre précisément. Les quelques modifications du projet initial seront soumises à nouveau en CCA lors de sa prochaine assemblée. Cet accueil centralisé remplace les accueils du mercredi après-midi sur les trois implantations scolaires communales de Chenois-Latour, Bleid et Ruelle, ainsi les accueils du mercredi après-midi organisés par les autres opérateurs, à savoir celui de l'école libre « Les Sources », de l'école libre de Ethe-Saint-Mard et des 3 implantations scolaires de la FWB (Ethe, Virton et Saint-Mard).

##### Public visé :

Cet accueil s'adresse à tous les enfants scolarisés à Virton (enseignement fondamental) quel que soit le réseau et l'implantation scolaire qu'il fréquente.

##### Encadrement et taux d'encadrement

Les 3 accueillantes communales assurent l'encadrement des enfants. Par le biais de la coordinatrice ATL, elles travaillent en partenariat étroit avec la direction des établissements scolaires, leur personnel d'accueil propre et les enseignants.

Les normes d'encadrement prévues dans le décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre tendront à être respectées : à savoir un accueillant pour 8 enfants de - de 6 ans et un accueillant pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Au besoin, en fonction du nombre total d'enfants inscrits, l'équipe d'encadrement sera renforcée par du personnel d'accueil ALE en ordre ou en cours de formation initiale.

#### Personnes de contact

**Accueillantes** : Dilberay Palit-Véronique Gêris-Amandine Bosendorf

**Responsable de projet (pour l'administration communale)** : Sandrine Chalon

**Coordinateur ATL** : Sandrine Chalon - 063/44.01.85 -0492.18.10.81

[sandrine.chalon@virton.be](mailto:sandrine.chalon@virton.be)

#### Horaire d'ouverture :

Le mercredi de **14heures à 18heures**

#### Déplacements de et vers le lieu d'accueil :

Les enfants qui repartent avant l'arrivée du car restent au sein de l'école où un accueil est organisé jusqu'à l'arrivée du car.

Les enfants scolarisés ailleurs qu'à Virton qui restent à l'accueil au-delà de 13h30-14h00 (en fonction de l'horaire de transport) sont conduits sur le lieu d'accueil centralisé (Avenue Bouvier, ancienne salle de sport et se spectacle) Un bus scolaire assure le transport des enfants en deux boucles consécutives depuis les accueils de Ruelle, Chenois, Bleid, Ethe et Saint-Mard vers le lieu d'accueil centralisé ( au centre de Virton) où ils sont pris en charge par une équipe d'accueillantes. C'est à cet endroit que les parents récupèrent leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Les enfants scolarisés à l'école des Sources (Rue Croix-le-Maire 14) et à l'école fondamentale de l'ARNO (Avenue Bouvier 5) se rendent à l'accueil pour 14 heures à pied en compagnie de leurs accueillantes.

#### Modalités d'inscription :

Un formulaire d'inscription trimestriel sera distribué aux parents et disponible en ligne via le site de la ville afin d'évaluer le nombre d'enfants présents et pour ajuster l'encadrement et les activités. Tous les enfants qui fréquenteront l'accueil centralisé du mercredi après-midi devront être **inscrits au plus tard le mercredi avant 10 heures** auprès de l'accueillante référente ou de la coordinatrice.

#### Dossier administratif

**Un formulaire de renseignements (fiche d'inscription annexe 1)** comportant des données médicales et administratives doit être remplie dans les plus brefs délais par les parents pour chaque enfant fréquentant le milieu d'accueil. Ces renseignements sont enregistrés dans la base de données de gestion des présences AES Imio II est indispensable

d'informer l'accueillante référente et/ ou la coordinatrice de tout changement par rapport à ces données.

Le projet d'accueil est transmis aux parents par la direction de l'école en début d'année scolaire et lors de l'inscription d'un nouvel élève. Il est également disponible via le site de la ville.

#### Modalités financières :

La participation financière, identique dans toutes les implantations de l'entité de Virton, est fixée à 0,65 euros/demi-heure. Toute demi-heure entamée est due.

Un enregistrement automatique des présences est assuré par l'accueillante via une application (scan de QR code) qui indique les heures d'arrivée et de départ **effectives** de l'enfant dans la structure.

La facture relative aux frais d'accueil, établie sur base des données enregistrées dans cette application, sera payable mensuellement par virement sur le compte de l'administration communale. Pour éviter tout litige, le paiement de la main à la main à l'accueillante ne sera pas accepté.

En cas de difficulté financière, les parents demandeurs seront orientés vers les services d'aide locaux (CPAS, RPU, etc)

Les conditions générales de paiement reprises dans le règlement redevance relatif à la tarification de l'accueil extrascolaire exercice 2021-2025 adopté par le Conseil Communal en date du 24 juin 2021.

#### Rapport avec les parents :

Les parents, partenaires essentiels au bon fonctionnement de l'accueil sont invités à s'exprimer régulièrement par le biais de leurs représentants lors des CCA. Les accueillantes veillent à entretenir avec eux une communication régulière des rapports de confiance.

#### Repas :

Il n'y a pas de possibilité de repas chauds le mercredi midi. Les enfants doivent donc se munir de leur pique-nique, qu'ils consomment sur leur lieu d'accueil dès la fin des cours, et le cas échéant d'une collation saine pour le goûter.

#### Règles de sécurité :

Pour des raisons de sécurité évidentes, nous demandons aux parents de venir rechercher leur enfant à l'intérieur du local de l'accueil. Les enfants ne seront donc pas autorisés à attendre leurs parents en dehors des locaux de l'accueil.

Nous demandons aux parents de ne pas s'attarder inutilement dans les locaux afin de permettre à l'accueillante de continuer la surveillance des autres enfants de manière optimale.

**La fiche de renseignements** mentionne les personnes habilitées à reprendre l'enfant. Tout changement doit être signalé par écrit.

### Santé

**Une trousse de secours** (ainsi qu'un smartphone) se trouve à disposition. Elle est emportée lors de chaque déplacement hors lieu d'accueil par les accueillant(e)s. Il est plus que souhaitable qu'un **enfant** manifestement souffrant ou **malade** ne soit pas intégré au milieu d'accueil. Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, les accueillantes en avertissent le parent par téléphone.

Seuls **les médicaments** suivants peuvent être administrés ponctuellement et à bon escient par les accueillantes : paracétamol, désinfectant, pommade anti-inflammatoire, pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

L'administration de tout autre médicament se réalise uniquement sur base d'une prescription médicale au nom de l'enfant et sur laquelle la posologie complète est clairement indiquée.

Les enfants atteints de diabète, d'allergie, d'asthme... font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe.

Les accueillantes se réservent en outre le droit d'appeler un médecin ou le cas échéant le **112 en cas d'urgence médicale**. Elles disposent pour ce faire d'un smartphone de la ville.

Chaque fois que le temps le permet, l'accueillante incite les enfants à **jouer dehors** pour leur permettre de se dépenser. Ils profitent, sous la surveillance de l'une des accueillantes, d'un espace de jeu à l'extérieur.

### Règles de vie en groupe cf. ROI: (Canevas en annexe 2)

Une Charte (ROI) reprenant les différentes règles de vie en en groupe à l'accueil est présentée aux enfants et distribuée aux parents à la rentrée. Elle est régulièrement actualisée avec les enfants ; un projet de jeu type « memory » sur ces règles est en cours de réalisation avec les accueillantes. Il servira d'outil d'information auprès des enfants qui fréquentent l'accueil à chaque rentrée scolaire de septembre.

### Assurances :

L'administration communale contracte une assurance couvrant les accueillantes et enfants qui participent à l'accueil du mercredi après-midi en responsabilité civile et dommages corporels.

### Droit à l'image :

Un encart est prévu sur la fiche d'inscription ; il permet aux parents de donner ou refuser l'autorisation quant à l'utilisation d'éventuelles photos prises dans le cadre des activités d'accueil.

## RGPD :

Les données à caractère personnel recueillies via la fiche d'inscription ne sont traitées que dans le but d'assurer un accueil sécuritaire et respectueux des besoins de l'enfant.

Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales ;

Les parents ont le droit de consulter leurs données personnelles, de vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs les concernant, et d'en demander la suppression.





## Projet pédagogique



### Valeurs et objectifs

L'équipe d'accueil et le service de coordination ATL ont pour objectif de répondre aux besoins des parents tout en assurant un accueil de qualité aux enfants qui le fréquentent.

L'accueil centralisé du mercredi se veut aussi être un lieu de vie convivial et ouvert à l'échange et la rencontre entre des enfants issus d'entités communales et d'implantations scolaires différents dans le respect de la diversité et le partage d'expériences ludiques et créatives communes ;

Il doit être aussi un lieu d'ouverture vers l'extérieur : le personnel d'accueil encourage la découverte et l'autonomie par la pratique d'activités.



Biblionef



Parc Foncin



Musée gaumais

➤ Grâce au **développement de partenariats** avec les associations basées sur l'esplanade de l'Avenue Bouvier telles que la « Biblionef » adjacente (bibliothèque et ludothèque communales), de la MJ (maison des jeunes) et des ASBL qui fréquentent les lieux proches comme par exemple Troll N' roll ASBL dédiée au monde du ludique (l'espace cohésion).

➤ Il doit aussi permettre autant que possible l'épanouissement de chacun grâce **des synergies** avec les associations et clubs sportifs qui occupent le centre sportif de Virton mais aussi avec le musée gaumais pour la découverte du patrimoine.

➤ Les activités sont **toujours suggérées** : la notion de « temps libre » est importante, les enfants ont toujours le choix de participer ou non, de proposer eux-mêmes des activités.

➤ Elles se déroulent **autant que possible en extérieur** grâce à un accès

➤ Des **ateliers créatifs et artistiques** sont régulièrement proposés par le personnel d'accueil, en particulier au moment des fêtes et à la veille des congés scolaires. Le personnel est sensibilisé à l'utilisation de matériaux de **récupération**.

➤ En fonction du nombre d'inscrits et de l'âge, le groupe d'enfants est scindé en deux groupes : **les petits** (2.5-6 ans) et **les grands** (7-12 ans).

➤ Une attention particulière est également portée aux **échanges intergénérationnels** : projet de synergie avec des volontaires retraités pour des animations ponctuelles, organisation d'ateliers créatifs en collaboration avec les étudiants éducateurs de l'HERS.

➤ **La santé** : il est demandé aux parents de munir leur enfant d'une **collation saine et d'une gourde**. De l'eau potable est à leur disposition et ils sont régulièrement invités à **s'hydrater**.

## Organisation concrète

### Horaire :

- Entre **14h00 et 14h35** : temps libre surveillé
- De **14h35 à 15h35** : ateliers / activités
- De **15h35 à 16h00** : pause goûter
- De **16h00 à 18h00** : activités libres.

### Planning des ateliers récréatifs (en collaboration avec l'HERS)

Deux séries de 10 ateliers seront organisés.

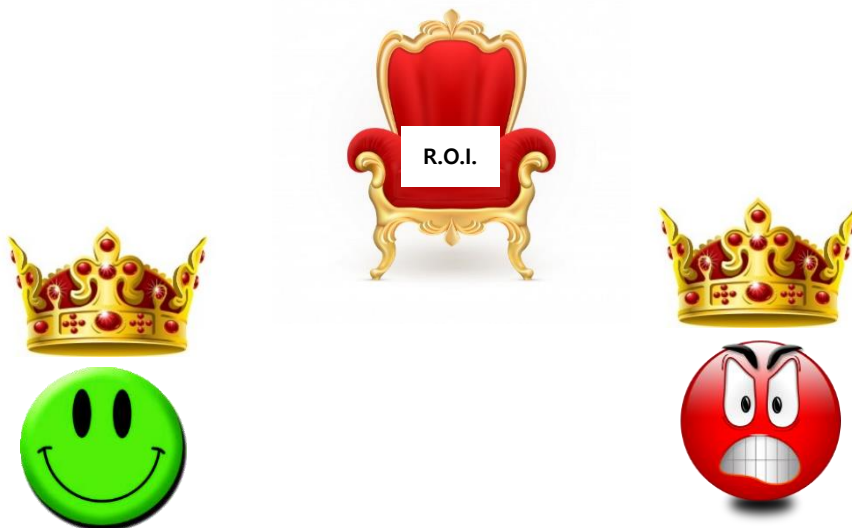
La première de d'octobre à décembre et la seconde de mars à mai

En dehors de ces périodes, les activités de janvier, février et juin seront préparées en réunion et prises en charge par les accueillantes.





# Règlement d'ordre intérieur



Le ROI est ravi quand je :

Le ROI voit rouge quand je :

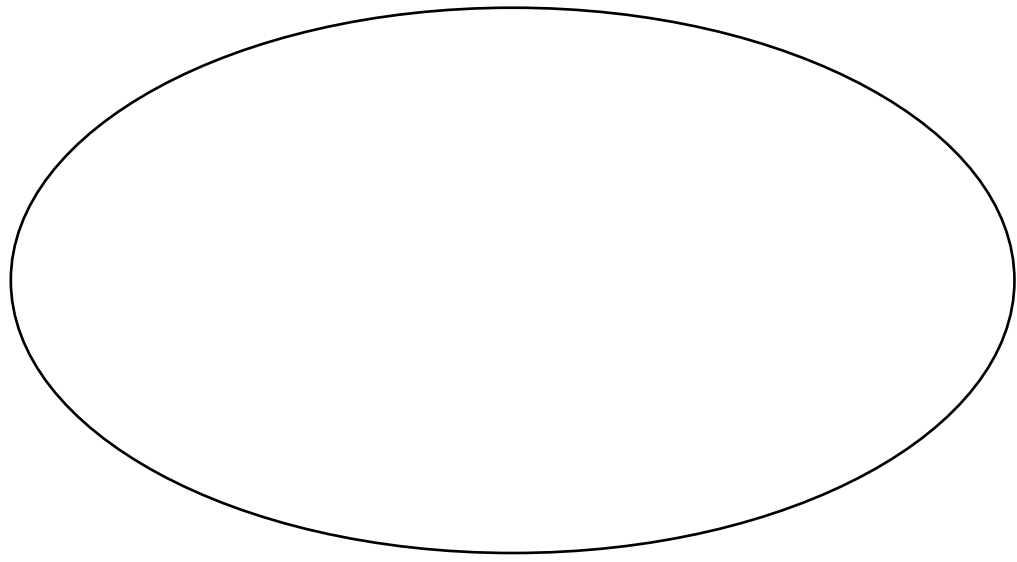
1. Je souris comme lui	1. Je grogne, fais la tête comme lui
2. Je suis poli : « bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci ! »	2. Je dis des gros mots, des insultes et je crie.
3. Respecte mes camarades et mon accueillant(e)	3. Je me dispute, je me moque ou je frappe les autres
4. Je prends le temps d'écouter les autres, les consoler si nécessaire	4. Je n'écoute personne, je ne pense pas aux autres
5. Je partage les jeux, le matériel	5. Je ne pense qu'à moi, j'agis égoïstement
6. J'aide un plus petit que moi	6. Je refuse d'aider les autres
7. Je range les jeux que j'ai utilisés.	7. Je laisse traîner les jeux que j'ai utilisés
8. Prends soin du matériel de l'accueil.	8. J'abîme, je perds le matériel
9. Je range mes affaires (cartable, manteau)	9. J'oublie de ranger mes affaires (cartable, manteau)
10. Je suis propre : je me lave les mains, je tire la chasse, je jette mes déchets à la poubelle	10. J'oublie de me laver les mains, tirer le chasse et jette mes déchets n'importe où.





- ✓ Aller aux toilettes si j'ai prévenu l'accueillante
- ✓ Aller chercher mon doudou, ma collation, mes devoirs si j'ai prévenu l'accueillante
- ✓ Prendre un jeu ou un livre si j'ai rangé le précédent
- ✓ Faire mes devoirs (dans le calme)
- ✓ Me reposer
- ✓ Dessiner (dans le calme)
- ✓ Lire une histoire seul ou à un plus petit
- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....

Signature ou dessin de l'enfant :





Petits rappels à l'attention des parents :

- ✓ Merci **d'entrer dans l'accueil** pour me déposer ou venir me rechercher (sauf contre-indication sanitaire), le personnel d'accueil sera toujours ravi de vous dire bonjour.
- ✓ Merci de **ne pas vous attarder** inutilement à l'accueil lorsque vous venez me déposer ou me rechercher.
- ✓ Merci de prévenir l'accueillant.e de tout **retard** ou **changement** de personne qui viendrait me rechercher en appelant au numéro : 0492/153568 ou au 063/440185
- ✓ Merci de **respecter les horaires d'accueil** : au-delà des heures d'ouverture de l'accueil (14h-18h), **je ne suis plus sous la responsabilité de l'accueillant.e.**
- ✓ Un surcoût peut vous être facturé en cas de prolongation de l'accueil pour votre enfant en dehors des heures d'ouverture.
- ✓ Merci de fournir si possible **une gourde et une collation saine** à votre enfant pour le mercredi après-midi.
- ✓ Pour les parents de maternelle, merci **de fournir des langes** en suffisance à l'accueillante si nécessaire.

**Signature du responsable :**



# Planning 2022-2023



Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Ecole : .....

- *Ce planning est pour vous, mais si vous connaissez déjà les dates de fréquentation de votre enfant, vous pouvez en transmettre une copie aux accueillantes le premier mercredi.*
- *Une inscription trimestrielle est nécessaire via le formulaire en ligne sur le site de la Ville [www.virton.be](http://www.virton.be)*
- ***Aucune inscription ne sera acceptée le mercredi au-delà de 10heures mais il vous est toujours possible de venir déposer vous-même votre enfant à l'accueil à partir de 14 heures sans inscription préalable***

OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DECEMBRE 2022
Me 05/10 <input type="checkbox"/>	Me 09/11 <input type="checkbox"/>	Me 07/12 <input type="checkbox"/>
Me 12/10 <input type="checkbox"/>	Me 16/11 <input type="checkbox"/>	Me 14/12 <input type="checkbox"/>
Me 19/10 <input type="checkbox"/>	Me 23/11 <input type="checkbox"/>	Me 21/12 <input type="checkbox"/>
	Me 30/11 <input type="checkbox"/>	

JANVIER 2023	FEVRIER 2023	MARS 2023
Me 11/01 <input type="checkbox"/>	Me 01/02 <input type="checkbox"/>	Me 08/03 <input type="checkbox"/>
Me 18/01 <input type="checkbox"/>	Me 08/02 <input type="checkbox"/>	Me 15/03 <input type="checkbox"/>
Me 25/01 <input type="checkbox"/>	Me 15/02 <input type="checkbox"/>	Me 22/03 <input type="checkbox"/>
		Me 29/03 <input type="checkbox"/>

AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023
Me 05/04 <input type="checkbox"/>	Me 17/05 <input type="checkbox"/>	Me 07/06 <input type="checkbox"/>
Me 12/04 <input type="checkbox"/>	Me 24/05 <input type="checkbox"/>	Me 14/06 <input type="checkbox"/>
Me 19/04 <input type="checkbox"/>	Me 31/05 <input type="checkbox"/>	Me 21/06 <input type="checkbox"/>
Me 26/04 <input type="checkbox"/>		Me 28/06 <input type="checkbox"/>